



Deduction travaux amelioration

Par **ISAJO**, le **21/07/2008** à **10:59**

Bonjour,

je viens d'acheter un appartement pour le mettre en location , je vais changer toutes les fenetres dans le cadre de l'amelioration (double vitrage) .

je voudrais savoir dans quelle mesure , je peux déduire de mes impots la somme engagée.

merci

Par **reno_8**, le **21/07/2008** à **20:19**

vous pourrez tout déduire à condition de les faire poser par un professionnel et avec la mention "facture acquittée" sur la facture

Par **Thierry Nicolaidès**, le **23/07/2008** à **18:58**

il faut en plus que les dépenses ne soient pas trop importantes (sinon risque de considerer cela comme un investissement non déductible et non comme de l'entretien

il faut aussi que la location soit déjà en cours au moment des travaux (soit bail signé avec date d'occupation prévue

si non le risque est que l'administration rejette la dépense faute de justifier celle ci par des revenus à mettre en face

cordialement